

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du jeudi 25 août 2016 à 19h30

Etaient excusés: Nicolas BARBE, Régis BIRON, Marc GIRAUD, Philippe RODRIGUEZ, Claire MOURABY, Cécile JANNON

1 / Délibérations pour dossiers demande de subvention :

1.2/Rénovation du toit de la Cure :

Montant des travaux et demande de subvention

Madame le Maire explique à l'assemblée la nécessité de rénover la toiture La Cure, située au centre du village, afin de préserver ce bâtiment du patrimoine de la Commune.

Les devis de l'entreprise BOREL et PEVET pour un montant de 39 982.48 euros HT ont été retenus.

Après renseignements pris auprès de la Maison du Département sur les aides possibles concernant un tel projet, le plan de financement pourrait être le suivant :

Financement :	Taux	Montant HT
Département 38 :		
Réparation importante d'un bâtiment communal :	50%	19 991,24€
Dotation patrimoine de proximité (plan de relance)	15%	5 997.372 €
Part Communale : %	35%	13 993.868 €
Total :		39 982.48 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve ce projet et son plan de financement**
- **Charge le Maire de demander les subventions et l'Autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier**

1.2/ Travaux de mise en accessibilité

Montant des travaux et demande de subvention

Dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments publics, des travaux d'aménagement vont être entrepris. Ces travaux vont s'étaler sur plusieurs années. Pour l'année 2016/ 2017, les travaux d'aménagement vont se centrer sur la création de places de parking pour l'accès aux lieux publics. Et la création d'une porte latérale à l'église pour permettre l'accès en fauteuil.

Les devis de l'entreprise CHAMBARD et GLENAT ont été retenu pour un montant de

28 502,40€ HT

Une aide financière va être demandée auprès du Conseil départemental de l'Isère dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des ERP, opération PMR.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Financement :	Taux	Montant HT
CD 38 :	50 %	14 251,20€
Part Communale :	50 %	14 251.20 €
Total :		28 502.40 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve ce projet et son plan de financement**
- **Charge le Maire de demander la subvention et l'Autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier**

QUESTIONS DIVERSES :

- Suite à la visite des bâtiments la gendarmerie, le conseil municipal décide de conserver ce bâtiment. Il est envisagé de louer les appartements et de créer 2 ou 3 studios. Les locations seront gérées par un agent immobilier.
- Rappel de la formation défibrilateur ; 1ere session de formation les 6 et 7 septembre. D'autres formations auront lieu d'ici fin de l'année.
- Demande «d'une épicerie roulante » à installer au port :Etude en cours
- Régie de Tabac :dossier en cours .
- Ré organisation du poste « agent postal/ mairie »